



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET

ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

ETAT

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

L'Administration Supérieure du Territoire des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des Marchés Publics

BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis

Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16

Courriel: marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Création des réseaux électriques ondulés à l'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

II.2 Type de marché

Marché public de travaux

II.3 Informations sur les lots

Marché global

II.4 Lieu d'exécution

Administration supérieure des Îles Wallis et Futuna à Havelu

II.5 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation

II.6 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux est de 2 mois à compter de la notification du marché

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

II.8 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet

II.9 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'État et rémunérées selon les prescriptions du CCAP.

III. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

III.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

IV. Procédure

IV.1 Type de procédure

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

IV.2 Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1 Date limite de dépôt des offres

Mardi 10 Octobre 2017 à 15h00

Auprès de :

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

IV.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

V. Renseignements complémentaires

V.1 Renouvellement

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

V.2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

V.3 Date d'envoi du présent avis

27 SEP. 2017

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur

et par délégation

le Secrétaire général



Stéphane DONNOT